



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 3 novembre 2019	Heure de départ	18h30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 24 °C)			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 KC	Inscriptions totales 72/79
Pari mutuel	\$167,347			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Brethour, Fred	Counsel, Kelly

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Transfert d'entraîneurs approuvé pour le cheval "ALONA" (6LM83), qui ira de Jamie Copley à Allan Breadner.
- Récapitulatif de règles avec le meneur Pierre Desjardins, dans la Course 5, du 31 octobre, concernant sa stimulation, dans le dernier droit. Mr Desjardins comprend désormais ce qui est acceptable en tant qu'action de poignet lors de la stimulation, et la structure de sanctions pour toute infraction. Aucune sanction n'est requise.

Courses :

1. Le meneur du #1, "OK DIABLO", (Clarke Steacy), a été averti au sujet de son action de poignet au-delà de ce qui était acceptable lors de la stimulation, dans le dernier droit. Rien à signaler.
2. Retard dû aux difficultés techniques avec le panneau d'affichage électronique. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Retard dû aux difficultés techniques avec le panneau d'affichage électronique. Rien à

signaler.

5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Enquête et objection de meneur pour une possible interférence par le #5, "SILVERADO", (Rodney LaFromboise), qui est arrivé en 4^e position, contre le #3, "OK JASMINE", (Melanie Plourde), qui est arrivé en 6^e position avec de l'équipement brisé, survenu dans le dernier droit. Mme Plourde a déclaré que le #5 l'avait heurtée, en lui provoquant une crevaison, ce qui a été confirmé par la vidéo. Le #5 est arrivé en 4^e position et a été placé en 6^e position, pour avoir provoqué des interférences (règle 22.09 de la CAJO) ; les deux chevaux ont été inscrits avec interférences.

Vidéopour l'enquête – https://youtu.be/_q27aC_7mw

Rodney Lafromboise – Infraction à la règle 22.05.01 (h) (Frapper ou accrocher les roues d'un autre sulky) et il a reçu une suspension de conduite de 3 jours consécutifs, à être purgée de 5 à 7 novembre, inclusivement (SB 51701).

La meneuse Melanie Plourde a été avertie au sujet de son action de poignet au-delà de ce qui était acceptable lors de la stimulation, dans le dernier droit.

9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les meneurs de cette course. Le meneur du #8, "BETTER FLY BOY", (Philip Reid), a été averti au sujet de son action de poignet au-delà de ce qui était acceptable lors de la stimulation, dans le dernier droit. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 6 – Le #5, "CAMS LUCKY SAM" (1 réclamation), pour \$12,000, par Gary McDonald, J.C. Lavictoire et Raymond Lavergne (G. McDonald entraîneur).